

# REGLEMENT ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE LE CLUB DEFI D'ELLES 2020

## **PRÉAMBULE**

DEFI D'ELLES, société par actions simplifiée, au capital de 10.000 € inscrite au RCS de Bordeaux sous le numéro 843 624 982, dont le siège social est à 17 rue Baillon 33200 BORDEAUX, crée le CLUB DEFI D'ELLES (ci-après dénommé Le Club DFD).

Le présent document définit le règlement du Club DFD (ci-après le Règlement).

Le présent règlement fait partie intégrante des conditions générales d'utilisation du site DEFI D'ELLES. L'inscription auClub DFD implique acceptation expresse, sans exception ni réserve du présent règlement et des conditions générales d'utilisations du site DEFI D'ELLES rappelées ci- après et accessibles à l'adresse www.defidelles.co

L'organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales d'utilisation du site DEFI D'ELLES et le Règlement à tout moment.

Vous êtes appelés à les consulter régulièrement.

Toutes les modifications qui y sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site. Les termes « vous » « votre », « vôtre » et « vos » vous désignent, comme membre ou consommateur ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce membre ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

Il est précisé que le club est développé et géré par la société Défi d'Elles à l'exclusion de tout parrainage.

# **RÈGLEMENT**

Le présent règlement (ci-après le Règlement) s'applique à tout membre qui adhère au Club DFD. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente visées ci-après.

En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales, les dispositions du Règlement prévaudront.

## 1. L'ADHÉSION

Le Club DFD est ouvert à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous :

- Personne physique, maieure et de sexe féminin
- Disposant d'une connexion à internet et d'une adresse mail personnelle valide

Le Club DFD procèdera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au Club DFD ne pourra être validée.

L'adhésion au Club Défi d'Elles fonctionne comme un abonnement. De ce fait, les membres paient une cotisation de 8€ (huit euros) mensuels. L'engagement des membres est de 6 mois minimum. Le membre est engagé sur la période de son adhésion souscrite à compter de la date de signature de son formulaire.

La résiliation ne pourra pas intervenir avant la fin de la période d'engagement et sous respect d'un préavis de 30 jours après l'envoi de la demande de fin d'abonnement par lettre recommandée avec avis de réception à DEFI D'ELLES. Ce préavis prendra effet au jour de la réception de la demande de résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception. Les prélèvements seront alors stoppés sauf exceptions indiquées aux présentes. Le membre est informé des modalités de résiliation par email conformément à l'article L.215-1 du code de la consommation.

En l'absence de résiliation au-delà de la période minimum d'engagement choisie, l'abonnement se poursuit pour une durée indéterminée avec paiements mensuels aux conditions tarifaires souscrites. Le membre pourra résilier à tout moment à la fin de la période minimum d'engagement souscrite sous réserve de respecter la procédure suivante: le membre devra envoyer sa demande de fin d'abonnement par lettre recommandée avec avis de réception à DFI D'ELLES, à réception de laquelle les prélèvements seront stoppés.

#### 2. LES AVANTAGES

L'adhésion au Club DFD ouvre aux avantages suivants :

- -l'information et l'inscription en avant-première aux raids DEFI D'ELLES
- -des avantages exclusifs auprès des partenaires DEFI D'ELLES
- -des invitations exclusives à des conférences et événements DEFI D'ELLES
- -des services exclusifs DEFI D'ELLES
- -la participation à un tirage au sort mensuel exclusivement réservé aux membres pour tenter de gagner une expérience WHAOUH

#### LE TIRAGE AU SORT

Le Club DFD organise chaque mois un tirage au sort pour ses membres afin de gagner une expérience WHAOUH.

Le tirage au sort est réalisé à chaque fin de mois.

Tous les membres du Club DFD, tant que ceux-ci sont membres, participent au tirage au sort, sauf s'ils ont déjà gagné une expérience – un délai de carence de 6 mois est appliqué à chaque gagnant.

Le présent document est le règlement du tirage au sort. Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par DEFI D'ELLES.

Toutes les modifications qui y sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'organisateur (www.defidelles.co).

### LA SÉLECTION DU GAGNANT

Le gagnant du lot mensuel sera désigné par tirage au sort. Il sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de l'expérience WHAOUH.

Le gagnant sera contacté par courrier électronique par DEFI D'ELLES. S'il ne se manifeste pas dans la semaine suivant l'envoi du courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot. De ce

fait, DEFI D'ELLES se réserve le droit de réaliser un second tirage au sort pour désigner un nouveau gagnant parmi les membres du Club DFD.

#### LES CONDITIONS DE GAIN

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses noms, prénoms, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence afin de pouvoir lui délivrer son lot. Le gagnant dispose d'un délai d'un an pour jouir de son expérience WHAOUH. Au-delà de cette période, le lot ne sera plus disponible.

Concernant les lots « Raid DEFI D'ELLES », si le membre n'est pas disponible sur l'édition en jeu, il pourra participer à l'édition de l'année suivante. Au-delà, le lot ne sera plus disponible.

La victoire d'une expérience n'implique pas la prise en charge des frais de transport par l'Organisateur, sauf exception du partenaire. Ainsi, si un Gagnant ne réside pas dans la ville dans laquelle se déroule l'activité, le transport vers cette même expérience est à sa charge.

Un délai de carence de 6 mois s'appliquera pour chaque gagnant avant de pouvoir participer à nouveau au tirage au sort mensuel.

## 3. DONNÉES PERSONNELLES

De façon générale, les données personnelles communiquées par les membres (ci-après « les Données ») sont destinées au personnel habilité de DEFI D'ELLES qui est la société responsable du traitement de ces données.

Pour connaître la politique de DEFI D'ELLES en matière de protection des Données, nous vous invitons à vous référer aux Conditions Générales d'utilisation du site .

Les données traitées par DEFI D'ELLES sont nécessaires à l'exécution du contrat conclu entre le membre et DEFI D'ELLES.

Le membre dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données. Ces droits peuvent s'exercer sur simple demande à l'adresse suivante : hello@defidelles.co.